

Courrier des Lecteurs

Pourquoi les citoyens que nous sommes pensons que Linky n'est pas bon pour nous

Droit de réponse au courrier de M. F.J de Cestayrols (1er juillet 2016)
(édition du 15 juillet 2016 du Tarn libre)

Merci d'avoir ouvert dans ces pages le sujet Linky (que nous écrivions bien sans majuscule car ce n'est ni une personne, ni un lieu, mais juste un objet) qu'ErDF /Enedis qualifie « d'intelligent » et qui ne peut l'être puisqu'il est le produit de l'intelligence humaine, à qui on a donné un si joli nom qui veut dire « lien » qui risque de devenir chaîne !

« *Attaques, âneries, démesure, cabale, propagande, absurdité, pagaille, peur, intention cachée, absurdités, contre-vérités...* » Décidément, votre communication est assez orientée et on peut se demander pourquoi (?)

Nous sommes de simples citoyens. Pas des « complotistes » qui verraient le mal et la manipulation partout, mais des habitants qui réfléchissent et analysent, et ne sont plus dupes depuis longtemps, des relations entre Etats et grands groupes industriels. Tant de conflits d'intérêts, de manœuvres frauduleuses... Il suffit d'ouvrir un journal, de regarder la télé et d'en être abreuvé jusqu'à l'écœurement !

Alors oui, nous sommes attentifs et lucides. Pas « contre », mais « POUR » ! Pour un habitat sain et respectueux. Nous avons déjà fort à faire avec les pollutions non reconnues, et désirons avoir le choix de faire entrer ou pas, de « soi disant avancées du progrès » (que nous pouvons apprécier par ailleurs dans d'autres domaines !)

Croyez bien Monsieur, que ceux que vous appelez les « anti Linky » ont dans la vie d'autres buts que d'empêcher la mise en place de ce compteur et qu'en ce qui nous concerne, nous n'avons aucun bénéfice financier à en tirer. Bien au contraire, cela nous coûte en temps, en énergie et en argent ! Il nous apparaîtrait bien plus normal et confortable de pouvoir accueillir en toute confiance, les prestataires d'ErDF /Enedis, à l'heure où intimidation, rapport de force et mensonge sont les manœuvres utilisées pour la pose de ce compteur. C'est pourquoi nous ne croyons plus aux discours officiels et informons avec les moyens qui sont les nôtres. Il est nécessaire d'avoir plusieurs points de vue sur le sujet, c'est même indispensable. Chacun est libre ensuite de se positionner.

Plusieurs sites fort bien renseignés permettront à ceux qui le souhaitent d'en savoir plus (antennes31.org - refus.linky.gazpar.free.fr).

A ce jour 221 communes dont de grandes villes d'Ile de France : Fontenay-sous-Bois ou Bondy (53 000 habitants), Melun (40 000), Bagnole (36 000), refusent ou émettent des réserves sur l'implantation de ces compteurs (parfois pour Gazpar le compteur de gaz et les compteurs d'eau), tous générateurs de radio-fréquences. Pensez-vous qu'elles sont gérées par des incompetents ? Ce serait nier l'intégrité, le sens des responsabilités de ceux qui gèrent nos communes !

Nous étions des « *usagers* » d' EDF. Bien qu'ERDF/Enedis appartienne à 85 % à l'Etat (donc toujours « *entreprise publique* »), nous sommes devenus « *clients* » ou « *consom'acteurs* ». Aujourd'hui on veut nous transformer en « *pourvoyeurs de données* » récupérées et exploitées dans une traçabilité totale. ERDF/Enedis est pressé de placer ses pions au sein du *BIG DATA* que les nouveaux rois du monde (Google, Apple, Facebook, Amazon, le fameux *GAFA*) et les autres... mettent actuellement en place. C'est par le biais de ces compteurs que ce contrôle sera rendu opérationnel.

Alors monsieur F.J., permettez qu'à notre tour nous éclairions la lanterne des lecteurs :

- Pourquoi mettre au rebut des compteurs en bon état, d'une durée de vie de 60 ans, pour d'autres qui seront à changer dans 15 à 20 ans pour des millions d'euros ? A qui cet énorme gaspillage va-t-il profiter et qui le financera ?

- Augmentation de facture : mode de calcul différent de l'électricité et prix différent selon à quoi elle est utilisée, modulations horaires... Aucune économie réelle pour le consommateur qui paye déjà Linky (soi disant gratuit) depuis des années via les augmentations de la CTA (contribution tarifaire d'acheminement) et autres taxes qui n'iront qu'en augmentant. Il faudra bien payer pour ce déploiement coûteux. Dans les pays qui ont installé ce compteur communicant, ou son équivalent, la facture a nettement augmenté.

Ouverture maximum à tous les fournisseurs avec, à la clé, la même jungle que celle qui règne dans la téléphonie mobile : tarifs avec ou sans abonnements, packs et autres...

- L'Allemagne, pourtant bien plus avancée que la France en ce qui concerne les énergies renouvelables, n'a pas choisi leur implantation chez les particuliers. Elle a tenu compte de l'avis du cabinet Ernst and Young montrant qu'il n'y avait pas d'avantage pour l'utilisateur. Certaines provinces du Canada procèdent actuellement à leur enlèvement pour raisons financières, sanitaires ... proposent des options de retrait comme au Québec.

- Choix de la technologie CPL : Courant Porteur en Ligne émettant sur une fréquence très différente de notre 50Hz de base dans des câbles non prévus à cet effet (blindage nécessaire pour éviter l'effet « antenne » et « radiatif » du CPL) créant un environnement saturé et perturbateur. C'est tellement vrai qu'aucun radio-amateur ne peut émettre ou recevoir près de maisons équipées en Linky (C'est d'ailleurs eux qui s'en sont méfiés les premiers). Tellement vrai que l'Armée, le ministère de la Défense ne les installeront pas dans leurs locaux (trop de piratages possibles).

- Emission de rayonnements s'ajoutant à l'existant, sachant que le nombre de personnes EHS (électro-hypersensibles) augmente de manière exponentielle. Et nous ne savons pas si les divers problèmes de santé type Alzheimer, AVC, allergies, cancers... ne sont pas amplifiés par cette avalanche d'ondes . Ne serait-il pas « raisonnable » d'être prudents et de réfléchir avant d'augmenter encore le phénomène ?

- Linky est un compteur communicant . Malgré des mises à jour régulières, sa technologie de 2006 est déjà obsolète. Des logiciels permettront de télécharger (à distance donc risque de piratage possible) de nouveaux programmes sans en connaître ni leur finalité, ni leur répercussion ! Lors d'un reportage, M. Bernard Lassus, directeur du programme Linky, a bien précisé que le compteur permettait d'identifier en temps réel, un appareil en fonction et sa consommation. D'ailleurs notre électro-ménager est équipé depuis quelques années de puces électroniques qui permettront ces échanges de données grâce à un ERL (émetteur radio Linky). Une fois installé dans un compartiment du compteur, il émettra en permanence un rayonnement zigBee, sorte de wifi , émetteur de hautes fréquences préjudiciables à la santé !

- Tous les lieux de vie impactés : maisons, lieux de travail, les écoles de nos enfants (qui

s'équipent de tableaux numériques, de tablettes wifi) ... Un rapport d'expertise de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) vient de sortir sur l'exposition aux radio-fréquences subie par les enfants, dont la morphologie est différente de celle de l'adulte et la biologie plus sensible. L'étude pointe en particulier « *des effets possibles sur les fonctions cognitives et le bien-être* », la conduisant à préconiser « *un usage modéré et encadré* » de ces technologies. Confirmant, comme le souligne Stéphane Lhomme, conseiller municipal à Saint-Macaire « *que l'urgence est d'informer les citoyens pour qu'ils réduisent leur exposition (et celle de leurs enfants) aux ondes électromagnétiques et certainement pas d'ajouter 3 compteurs communicants par logement (Linky, Gazpar, eau), sans oublier tous les appareils complémentaires (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs, 125 000 antennes-relais à venir pour renvoi des données par téléphonie mobile) devant être installés dans les rues, sur les bâtiments, etc. Plus que jamais les habitants et les conseils municipaux doivent s'opposer aux programmes de ces compteurs communicants.* »

Nos maires et leurs conseillers ont une mission de sécurité civile. Le maire peut déléguer une activité de service public mais conserve néanmoins son pouvoir de police. Il doit ainsi veiller à assurer le bon ordre, la santé, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune. En conséquence, en vertu de l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales, l'opposition au déploiement de ces 3 compteurs est non seulement légale, mais relève d'un principe logique de précaution. La directive européenne, quant à elle, recommande aux autorités de veiller à la sécurité des consommateurs.

- De plus, lesdites municipalités sont propriétaires des compteurs, vous le dites vous-même sans leur reconnaître la compétence pour agir ! Si à la suite de la pose du Linky, des administrés ont des problèmes de santé, ou autre (taux significatif d'incendies reconnu par ErDF et de pannes pour incompatibilité), la commune en sera tenue pour responsable. Car les assurances ne couvrent rien de ce qui concerne les ondes électromagnétiques, pas plus que l'amiante, le nucléaire, les pesticides, le plomb... Tout ce qui est considéré à risque élevé. Et pourquoi ErDF/Enedis ne fournit-il pas d'attestation concernant l'innocuité de ce nouveau compteur et de son dispositif ?

Par ailleurs et c'est officiel : l'espérance de vie a baissé et on peut craindre que la courbe continue de grimper. Si "l'âge moyen du passage dans l'autre monde a augmenté considérablement depuis 80 ans"(dixit F.J.), en 2015 cet indicateur a baissé de trois mois et demi pour les hommes comme pour les femmes, une première en France depuis 1969 !

Vous évoquez le principe de précaution qui pour vous « *a des limites dans le temps qui lorsqu'elles sont dépassées, paralysent le progrès* » Il serait donc important de ne pas « *paralyser le progrès* », même quand il est possiblement préjudiciable à la santé publique ?

C'est ainsi que le nuage de Tchernobyl n'a pas pénétré nos frontières, que le sang contaminé a continué sa route et que le tabac et l'amiante étaient au-dessus de tout soupçon ! Comment cautionner un tel discours ?

Est-ce là le monde dont nous voulons et que nous voulons laisser à nos enfants ?

Pourquoi vouloir défendre les compteurs communicants de l'industrie ERDF/Enedis ? Pour notre part, vous l'aurez compris, il n'y a aucune raison valable d'en accepter la pose en remplacement des anciens.

...Juste une question pour terminer : Vous précisez que vous (ou votre famille) n'avez aucun lien avec EDF ou ErDF/Enedis. Est-ce que le fait d'être délégué au SDET (Syndicat Départemental de l'Electricité du Tarn) pourrait avoir une influence sur vos propos ?

Collectifs Alerte aux Ondes Vibre, Antennes-Relais de Rivières,
Robin des Toits Carmausin et Rabastinois, Stop Linky Tarn